# Financement politique:

## État des lieux dans les pays membres du RECEF

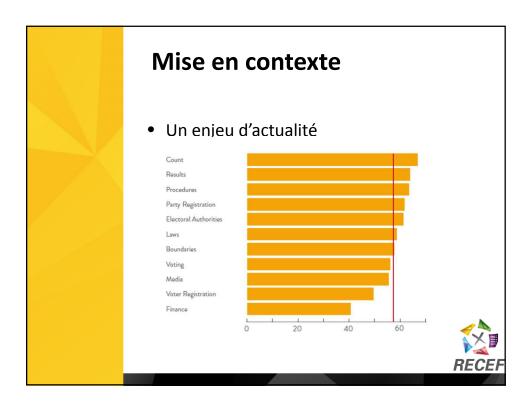
M<sup>me</sup> Catherine Lagacé
Secrétaire générale du RECEF
Secrétaire générale
du Directeur général des élections du Québec



### Plan de la présentation

- Mise en contexte et méthodologie
- Le financement politique
- Les dépenses électorales
- Le contrôle du financement et des comptes des campagnes électorales

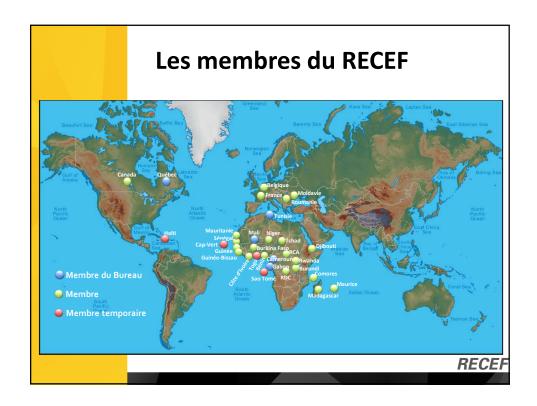




## Méthodologie

- Questionnaire du RECEF sur le financement
- La base de données d'International IDEA portant sur le financement politique
- Certaines recherches scientifiques portant sur le financement politique

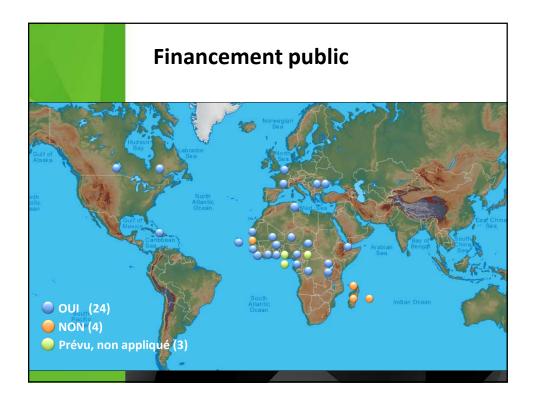




### Le financement politique

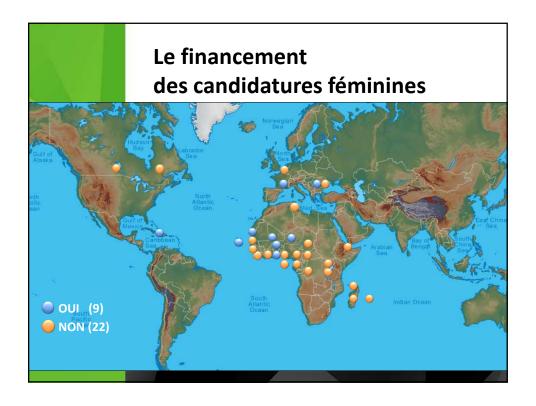
- Financement public
- Financement pour les femmes
- Limite de don maximal
- Financement de pays étrangers
- Financement de personnes morales





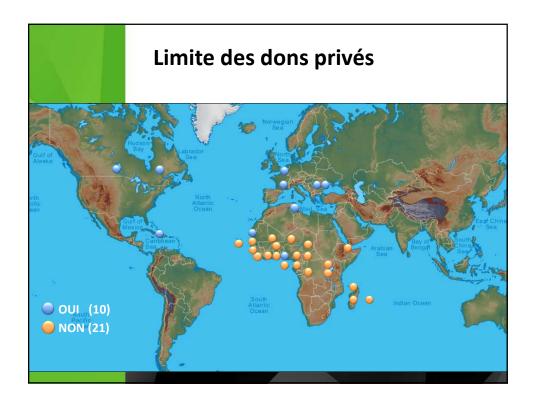
#### **Financement public**

- Belgique
  - Depuis 1989, ajustée à l'inflation
  - Une partie forfaitaire d'environ 150 000 euros
  - Une partie variable d'environ 2 euros par vote
  - Doit avoir un siège au Sénat ou à la Chambre
- Mauritanie
  - Doit obtenir au minium 1 % du vote
  - 40 % du financement est réparti également
  - 60 % du financement est réparti au prorata des votes obtenus.



# Le financement des candidatures féminines

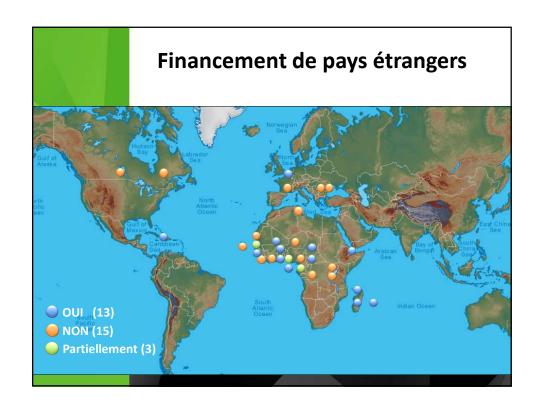
- Mali
  - 10 % du financement public est réservé pour soutenir les candidatures féminines.
- Roumanie
  - Le montant alloué aux partis politiques augmente proportionnellement au nombre de candidates élues.
- France
  - La loi sur la parité prévoit une zone paritaire de 48/52 %. Si non respecté, il y a une pénalité financière.

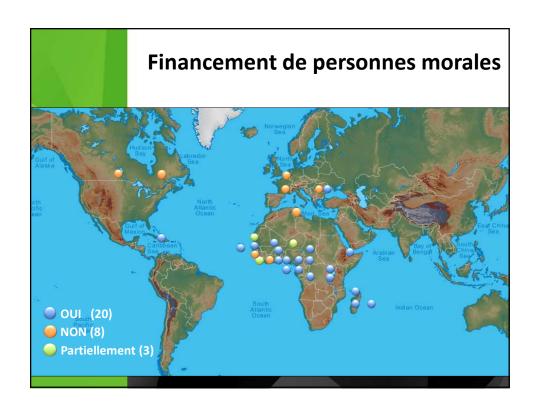


### Limite des dons privés

- Québec
  - 100 \$ (70 euros)
- Haïti
  - Entre 200 000 et 7,5 millions de gourdes (3000 à 120 000 euros)
- Roumanie
  - Individu : 200 fois le salaire minimum
  - Personne morale: 500 fois le salaire minimum



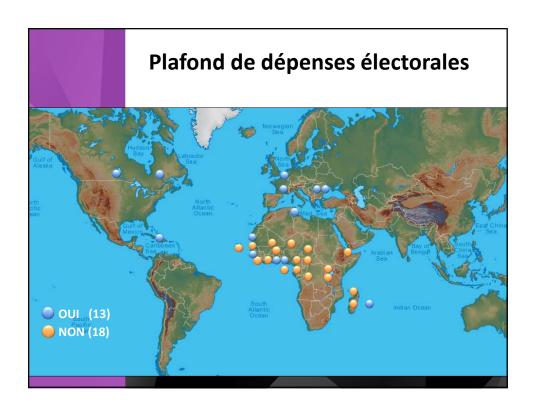




## Les dépenses électorales

- Plafond de dépenses électorales
- Remboursement des dépenses électorales
- Encadrement des employés et des ressources de l'État





### Plafond de dépenses électorales

#### Bénin

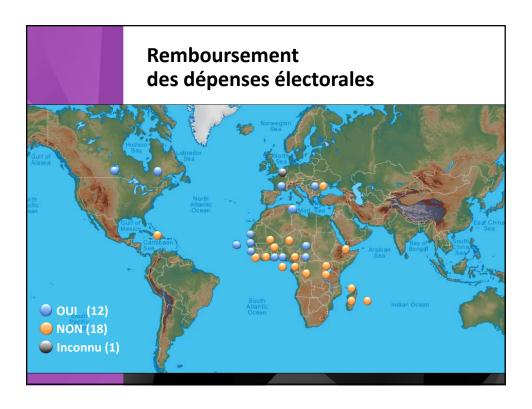
500 000 F CFA: conseiller de village
 1 500 000 F CFA: élection municipale
 15 000 000 F CFA: élections législatives
 2 500 000 000 F CFA: élection présidentielle

#### • Île Maurice

 250 000 roupies aux élections législatives (6 500 euros)

#### Moldavie

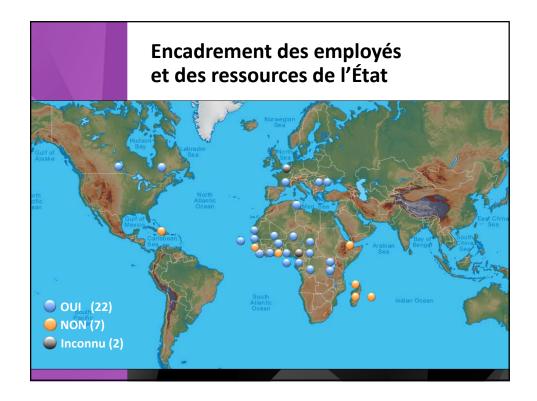
- Limite fixée par la Commission électorale centrale
- 500 000 euros par parti politique et 35 000 euros par candidat



# Remboursement des dépenses électorales

- Canada
  - Remboursement des dépenses électorales
  - 50 % pour les partis politiques avec 2 % des votes
  - 60 % pour les candidats avec 10 % des votes
- Centrafrique
  - Remboursement de la caution pour les candidats ayant reçu 10 % des votes
- Togo
  - Remboursement de la caution pour les candidats ayant reçu 5 % des votes

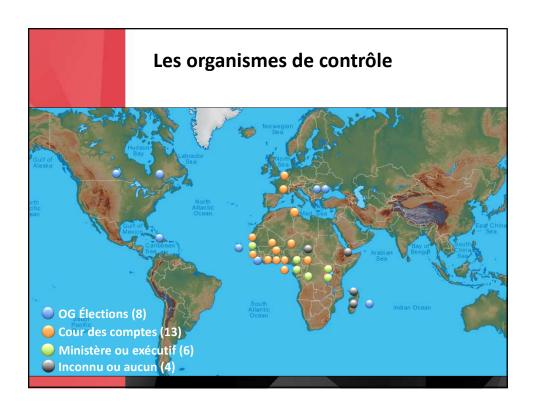


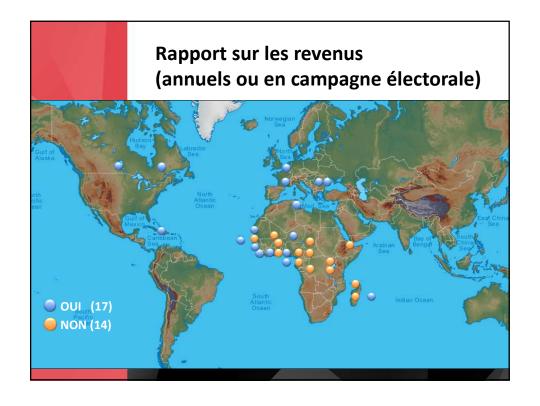


# Le contrôle du financement et des comptes des campagnes électorales

- Organisme de contrôle
- Rapport sur les revenus (annuels ou des campagnes électorales)
- Rapport sur les comptes des campagnes électorales (dépenses)







# Rapport sur les revenus (annuels ou en campagne électorale)

- Québec
  - Un rapport financier annuel remis au DGEQ
  - Rapport public sur Internet
  - Nom des donateurs sur Internet
  - Rapport statistique sur les rapports financiers
- Roumanie
  - Un rapport financier annuel remis à l'AEP
  - Candidats indépendants lors d'élections





# Rapport sur les comptes des campagnes électorales

- Bénin
  - Chambre des comptes de la Cour suprême
  - Rendu public dans les 15 jours
- Haïti
  - Conseil électoral provisoire (CEP)
  - Sanctions sévères : déchéance de 2 à 5 ans
- Cap-Vert
  - Commission nationale des élections (CNE)
  - Condition pour recevoir le financement public



## **Conclusion**

- Des pratiques diverses
- Des modèles qui doivent être analysés dans leur entièreté
- Des sources de réflexion et d'inspiration pour nos pays respectifs

